

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Mai 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	17
représentés	6
votants	23
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	20
Contre	
Abstentions	3

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, Catherine CATHENOZ (Adjointes), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT (Conseillers Municipaux délégués), Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Sébastien JACQUES représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Hervé CORON représenté par Dominique BONNET
Marie-Madeleine SOUDAGNE représentée par Marie Line LANG
Armande REYNAUD représentée par Catherine CATHENOZ
Valérie BLONDEAU représentée par Christelle MORBOIS
Olivier GRILLOT représenté par Jacky REVERCHON

Absents : André JOURD'HUI, Nicolas DEVAUX, Pascal PINGLIEZ, Claire PROST-JACQUOT

Secrétaire de séance : Jacky REVERCHON

Convocation : 1^{er} avril 2022

n° 75

Objet : Attribution du marché public pour la réhabilitation de la station d'épuration de Poligny-Tourmont

VU le code de la commande publique,

VU la délibération municipale du 14 décembre 2018, dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement portant sur le système de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales de la commune ;
- approuvé le fonctionnement de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce schéma directeur d'assainissement, décrite dans la convention jointe en annexe ;
- dit que les demandes de subventions se rapportant à ce schéma directeur d'assainissement seront portées par la commune d'ARBOIS ;
- autorisé le Maire à signer cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune d'ARBOIS pour la réalisation de ce Schéma Directeur d'Assainissement, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;

VU la délibération municipale du 22 février 2019 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé le choix du bureau d'études ARTELIA proposé par la Commission d'Appel d'Offre d'ARBOIS pour un montant de 194 370 € HT ;
- autorisé le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune d'ARBOIS pour la réalisation de ce Schéma Directeur d'Assainissement, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;

VU la délibération municipale du 29 janvier 2021 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé le projet de réhabilitation de la STEP de POLIGNY TOURMONT, estimé à 6 000 000 € HT par le bureau d'études ARTELIA dans le cadre du diagnostic du système d'assainissement ;
- approuvé la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'Agence Départementale d'Ingénierie, estimée à 15 000 € ;
- autorisé le Maire signer tout document relatif à cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Départementale d'Ingénierie ;

.../.

.../. 2 –

VU la délibération municipale du 29 janvier 2021 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé le projet de réhabilitation de la Station d'épuration de POLIGNY TOURMONT, estimé à 6 000 000 € HT par le bureau d'études ARTELIA dans le cadre du diagnostic du système d'assainissement, avec un coût projet estimé à 6 660 000 € HT ;
- approuvé le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTE	
Réhabilitation STEP	6 000 000 € HT	Agence de l'Eau	3 330 000 €
AMO	15 000 € HT	Etat	1 332 000 €
Maîtrise d'œuvre	400 000 € HT	Département du Jura	1 332 000 €
Contrôle divers	170 000 € HT	Autofinancement	666 000 €
Dommage ouvrage	75 000 € HT		
TOTAL	6 660 000 € HT	TOTAL	6 660 000 €

- sollicité une subvention de 3 330 000 € représentant 50 % du coût du projet auprès l'Agence de l'Eau ;
- sollicité une subvention de 1 332 000 € représentant 20 % du coût du projet auprès de l'Etat au titre de la DETR ;
- sollicité une subvention de 1 332 000 € représentant 20 % du coût du projet auprès du Conseil Départemental du Jura au titre de la DST ;
- autorisé le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour ce projet de réhabilitation de la STEP ;

VU la délibération municipale du 2 avril 2021, dans laquelle le Conseil Municipal a :

- suivi la proposition de la CAO et a attribué le marché de la mission d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration, à IRH Ingénieur Conseil pour un montant de 167 010 € HT ;
- autorisé le Maire à signer tout document relatif à ce marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration de POLIGNY TOURMONT, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent ;

VU la délibération municipale n° 143 du 24 septembre 2021 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé le remplacement de la canalisation de transit en amont de la station d'épuration, estimé à 147 000 € HT ;
- approuvé la modification du marché de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la station d'épuration pour un montant de 6 500 € HT liée au renouvellement de la canalisation de transit en amont de la station ;
- autorisé le Maire à signer la modification n° 1 du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration, ainsi que tout document qui s'y rapporte ;
- autorisé le Maire à lancer la consultation pour le renouvellement de cette canalisation de transit en amont de la station d'épuration ;
- autorisé le Maire signer tout document relatif à ce marché pour la réalisation d'études géotechniques, ainsi que tout document qui s'y rapporte ;

VU la délibération municipale du 24 septembre 2021 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé les éléments de la phase PRO estimant le coût de réhabilitation de la station d'épuration à 5 611 792 € HT ;
- autorisé le Maire à lancer la consultation pour la réhabilitation de la station d'épuration ;

.../. 3 –

- approuvé le plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux STEP	5 083 050 €	Etat (DETR - 35 %)	1 964 127,20 €
Fosse matière de vidange	90 000 €	Agence de l'Eau (21,38 %)	1 200 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	167 010,00 €	Conseil Départemental (DST – 15 %)	841 768,80 €
Travaux canalisation de transit	147 000 €	Autofinancement (28,62 %)	1 605 896,00 €
Maîtrise d'œuvre transit	6 500 €		
Contrôle technique + SPS	14 072 €		
Géotechnique + Géomètre	46 225 €		
Diagnostic amiante	5 635 €		
Domage ouvrage	52 300 €		
Total	5 611 792 €	Total	5 611 792 €

- sollicité les subventions auprès de :

- l'Etat au titre de la DETR au taux de 35 % du montant HT des travaux soit une subvention de 1 964 127.20 € ;
- l'Agence de l'Eau au taux de 21.38 % du montant HT des travaux soit une subvention de 1 200 000 € ;
- du Conseil Départemental du Jura au titre de la DST au taux de 15 % du montant HT des travaux soit une subvention de 841 768.80 € ;

VU la délibération municipale du 10 décembre 2021 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé la clef de répartition financière avec la commune de Tourmont pour ce qui concerne les travaux d'investissement à la station d'épuration ainsi que les frais de fonctionnement basés à 50 % sur la consommation d'eau et à 50 % sur le nombre d'équivalent-habitant, conformément à la formule ci-dessous :

$$R = 0,5 \times (15\ 716 / 274\ 077) + 0,5 \times (484 / 9\ 918) = 5,48 \%$$

- autorisé le Maire à signer la convention financière avec la commune de Tourmont ainsi que tout document qui s'y rapporte ;

VU la délibération municipal du 4 mars 2022 dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé les éléments de la phase PRO estimant le coût de réhabilitation de la STEP à 5 614 792 € HT et sur la base desquels le dossier de consultation des entreprises a été établi. Les choix techniques principaux retenus pour ce projet sont :

- Couverture du prétraitement avec désodorisation
- Création d'un bassin de stockage restitution d'environ 1 900 m³
- Bassin d'aération fines bulles avec rampe d'aération
- Traitement physico-chimique du phosphore avec injection de chlorure ferrique
- Déshydratation des boues par presse à vis avec chaulage
- Réhabilitation des bâtiments existants
- Fosse de dépotage en prestation supplémentaire éventuelle ;

- approuvé le plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux STEP	5 083 050 €	Etat (DETR - 35 %)	1 965 177,20 €
Fosse matière de vidange	90 000 €	Agence de l'Eau (21,38 %)	1 200 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	167 010,00 €	Conseil Départemental (DST – 10 %)	561 479,20 €
Travaux canalisation de transit	150 000 €	Commune de TOURMONT (5,48 %)	307 690,60 €
Maîtrise d'œuvre transit	6 500 €	Autofinancement (28,62 %)	1 580 445,00 €
Contrôle technique + SPS	14 072 €		
Géotechnique + Géomètre	46 225 €		
Diagnostic amiante	5 635 €		
Domage ouvrage	52 300 €		
Total	5 614 792 €	Total	5 614 792 €

.../. 4 –

- autorisé le Maire à déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental du Jura au titre de la DST ;

VU la note de synthèse n° 2022-70 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 20 mai 2022,

VU l'avis du comité consultatif « travaux, urbanisme, forêt » réuni le 12 mai 2022,

VU l'appel public à concurrence publié le 20/ octobre 2021 puis 24 novembre 2021 sur la plateforme AWS, le BOAMP, le Progrès et le site internet de la ville de Poligny,

VU les avis des Commissions d'Appel d'Offres réunies les :

-15 et 22 novembre 2021 choix des candidats

-21 mars 2022 ouvertures des offres

-17 mai 2022 proposition de choix de l'attributaire ;

ENTENDU l'exposé de Madame Christelle MORBOIS, adjointe déléguée à l'environnement, le développement durable, le fonctionnement de l'assainissement et le jumelage,

CONSIDERANT que sur la base des études préliminaires du cabinet IRH et après validation par les services de l'Etat des éléments de dimensionnement, une consultation a été lancée pour le marché public de réhabilitation de la station d'épuration de Poligny-Tourmont, avec une remise des candidatures fixée au 15 novembre 2021 à 12H00,

CONSIDERANT que cinq sociétés ont fait acte de candidature et après analyse de leurs dossiers, les 5 sociétés ayant remis une candidature ont été autorisées à présenter une offre. Une visite commune du site a été organisée le mercredi 26 janvier 2022 à 10H00. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 18 mars 2022 à 12H00.

Cette consultation comprenait :

- En tranche ferme la réhabilitation de la station d'épuration
- En tranche optionnelle « Assistance technique à l'exploitation d'une durée de 2 ans »
- En Prestation Supplémentaire Eventuelle 1 (PSE 1) « Réception des matières de vidange »
- En Prestation Supplémentaire Eventuelle 2 (PSE 2) « Panneaux photovoltaïques sur local boues » ;

CONSIDERANT, après analyse des offres, que les candidats ont été auditionnés. Une première série de question avec demande de compléments a été adressée aux candidats le 1^{er} avril 2022 avec une date limite de réponse fixée au vendredi 15 avril 2022 à 12H00. Une seconde série de questions leur a été adressée le 25 avril 2022 avec une date limite de réponse fixée au 04 mai 2022 à 19H00. Enfin par courrier en date du 9 mai 2022, les candidats ont été informés des optimisations retenues pour l'offre de base et il leur a été demandé de fournir leur meilleure offre financière avant le vendredi 13 mai 2022 à 12H00.

CONSIDERANT après analyse des offres remises, ainsi que des compléments apportés par les candidats, le cabinet IRH a établi le rapport d'analyse des offres. Sur la base de ce rapport la CAO, lors de sa réunion du 17 mai 2022, propose :

- d'attribuer le marché concernant la réhabilitation de la station d'épuration au groupement conjoint SOGEA RHONE-ALPES (Process) – GCBAT CHAMPAL (Génie civil) – MALPESA (Terrassements et réseaux enterrés - A I E (Electricité, automatisme) pour un montant 4 686 888,00 € HT de la tranche ferme
- de retenir la tranche optionnelle, chiffrée à 43 725,00 € HT ;
- de retenir la PSE 1, chiffrée à 158 913,00 € HT ;
- de ne pas retenir la PSE 2, chiffrée à 55 910,00 € HT ;

.../.

.../. 5 –

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à 20 voix pour et 3 abstentions,

1/ DECIDE de suivre l'avis de la CAO et de désigner le groupement conjoint SOGEA RHONE-ALPES (Process) – GCBAT CHAMPAL (Génie civil) – MALPESA (Terrassements et réseaux enterrés - A I E (Electricité, automatisme) comme attributaire du marché concernant la réhabilitation de la station d'épuration pour un montant de la tranche ferme de 4 686 888 € HT.

2/ DECIDE de suivre l'avis de la CAO et de retenir la tranche optionnelle chiffrée à 43 725 € HT.

3/ DECIDE de suivre l'avis de la CAO et de retenir la PSE 1 chiffrée à 158 913 € HT.

4/ DECIDE de suivre l'avis de la CAO et de ne pas retenir la PSE 2 chiffrée à 55 910 € HT.

5/ AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux correspondant à la réhabilitation de la station d'épuration avec le groupement conjoint SOGEA RHONE-ALPES (Process) – GCBAT CHAMPAL (Génie civil) – MALPESA (Terrassements et réseaux enterrés - A I E (Electricité, automatisme), ainsi que tout document qui s'y rapporte.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,




Dominique BONNET